

COMITÉ DE PARENTS

PROCÈS-VERBAL de la séance virtuelle du **Comité de parents** du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le **mercredi 15 novembre 2023**, à 19:15, sur la plateforme Zoom, et présidée par madame Tania Naim, présidente.

PRÉSENCES

Académie Saint-Clément		Madame Mindy LAMER
Au Trésor-du-Boisé		Monsieur Mounir MECHMACH
Beaconsfield	Absente	Madame Sarah-Anne ORLANDO
Beau-Séjour	Absente	Madame Amira BEGHDAI
Bois-Franc-Aquarelle	Absente	Madame Chantale RIVEST
Cardinal-Léger		NIL
Catherine-Soumillard	Absente	Madame Nadine GUERTIN
Cavelier-De-LaSalle		Madame Julie CAMPEAU
Chanoine-Joseph-Théorêt		Madame Mélissa PILON
Collège Saint-Louis		Madame Françoise MICHAUD
Dalbé-Viau		Madame Jeannie PAPIGATUK
De la Mosaïque	Absent	Monsieur Philippe LAMY
De la Traversée		NIL
De l'Altitude		Madame Elie ESHAGHPOUR
De l'Odyssée		Madame Anne KADIMA
De l'Orée-du-Parc		Madame Raymonde GOMIS
Des Amis-du-Monde		Madame Martine RIENDEAU
Des Berges-de-Lachine		Monsieur Herbert-Romarc TENE-NAOUSSI
Des Coquelicots		Madame Marie-Claude DESAULNIERS
Des Découvreurs		Monsieur Steve-Ramses FOLOH-KITIO
Des Grands-Êtres		Madame Anne-Hortense EBENA
Des Marguerite	Absente	Madame Audrey VALLIÈRES
Des Saules-Rieurs		Monsieur Frédéric POULIN
Des Sources		Monsieur Éric MATHIEU
Dollard-des-Ormeaux		Madame Marie-Ève BERGERON
Dorval-Jean-XXIII		NIL
Du Bois-de-Liesse		Monsieur Jonathan HUME
Du Bout-de-l'Île		Monsieur Simon MARTINEAU
Du Grand-Chêne	Absent	Monsieur François HOULE
Du Grand-Héron		NIL
Du Petit-Collège	Absente	Madame Mélanie TREMBLAY
Du SAS		NIL
Édouard-Laurin		Madame Lyne BEAUCHAMPS
Émile-Nelligan		Madame Roukieta SAWDOGO
Enfants-du-Monde		NIL
Enfant-Soleil		Madame Juliette-Hermine FONGANG-DJOUFACK
Félix-Leclerc		Monsieur Fayçal BOUTENBAT
Gentilly		Madame Victorine-Flore DJOKO YUDDOM
Guy-Drummond		Monsieur Yves PLOURDE
Harfang-des-Neiges	Absente	Madame Nadia El JILALI
Hébert		Monsieur Louis BOURGEOULT
Henri-Beaulieu		Madame Rawand AKIKI
Henri-Forest		Monsieur Serge ABOA
Île-des-Soeurs		Madame Laurence MONAST-DESROSIERS
Jacques-Bizard		Madame Mélissa KLAMMT
Jardin-des-Saints-Anges		Monsieur Dominic ROUSSEL
Jean-Grou		Monsieur Abdelmouctalib LACHEHAB EL IDRISSE
Jonathan		Monsieur Patrick DEXTRAS-PAQUETTE
Jonathan-Wilson		Madame Nina IOUSSOUPOVA
John-F. Kennedy		Monsieur Yan OUELLETTE
Joseph-Henrico		Madame Marie FOREST
Katimavik		Madame Marie-Ève LAVOIE
Lajoie		NIL
Lalande		NIL

Laurendeau-Dunton	Absente	Madame Stacy COLLINS
Laurentide	Absente	Madame Sonia TALBI
L'Eau-Vive		NIL
Lévis-Sauvé		Madame Zeinabou Ndao TALL
Marguerite-Bourgeois		Madame Shahrzad ALIJANI
Martin-Bélanger		NIL
Monseigneur-Richard		Madame Hala JAWLAKH
Mont-Royal		Madame Tania NAIM
Murielle-Dumont		Madame Mélanie RENAUD-MAUSSENET
Notre-Dame-de-la-Garde		Monsieur Jérôme PÉPIN
Notre-Dame-de-la-Paix		Madame Geneviève LAJEUNESSE
Notre-Dame-de-Lourdes		Madame Véronique GÉLINAS
Notre-Dame-des-Rapides		Madame Catherine-Annik PAGÉ
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs		NIL
Nouvelle-Querbes	Absente	Madame Jacinthe HARNOIS
Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont	Absente	Madame Stéphanie PEILLON
Paul-Jarry		NIL
Perce-Neige		Monsieur Komla AVOUMATSODO
Philippe-Morin		NIL
Pierre-Laporte		Monsieur Julien VÉRONNEAU
Pierre-Rémy		NIL
Pointe-Claire	Absent	Monsieur Wiame EL-HAOUAT
Rose-Virginie-Pelletier		NIL
Saint-Clément-Est		Madame Cynthia PIETROVITO
Saint-Clément-Ouest		Monsieur Étienne CHABOT
Sainte-Catherine-Labouré	Absente	Madame Viviane FOURNIER-POIRIER
Sainte-Genève-Ouest		NIL
Sainte-Genève-Sud		Madame Valérie CHARTRAND
Saint-Georges		Monsieur Simon MARTINEAU
Saint-Gérard		Madame Barbara KLEMBIA
Saint-Germain-d'Outremont	Absent	Monsieur Jean-François DUPONT-VIEL
Saint-Laurent	Absente	Madame Muriel EL-KHOURY
Saint-Louis	Absent	Monsieur Alexandre TURGEON
Saint-Luc		Monsieur Alex Ligory AMIRTHA NATHAR
Saint-Rémi	Absente	Madame Adriana LANZA
Terre-des-Jeunes	Absente	Madame Kathlene MARCELO-VIDAL
Très-Saint-Sacrement		Madame Naoual RAHALI
Victor-Thérien	Absente	Madame Alyssa MERILEES

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉHDAA

Des Grands-Êtres		Madame Halgan Mohamed WAIS
Félix-Leclerc		Madame Katherie ROCHETTE
Édouard-Laurin	Absent	Monsieur Franklin ROLAND
Au Trésor-du-Boisé		Monsieur Bachar SOUAF

AUTRES MEMBRES PRÉSENTS

Monsieur Xiting Li, substitut, école Beaconsfield
Monsieur Jérôme-Manuel Roy, substitut, école Bois-Franc-Aquarelle
Monsieur Roberto Donato, substitut, école Catherine-Soumillard
Madame Aphrodite Atankale, substitut, école Cavelier-De-LaSalle
Madame Halgan Mohamed Wais, substitut, école des Grands-Êtres
Monsieur Kerim Deniz-Egehan, substitut, école des Sources
Monsieur Hao Yuan, substitut, école Félix-Leclerc
Madame Anne-Marie Robitaille, substitut, école Gentilly
Madame Christiana Guertin, substitut, école Nouvelle-Querbes
Monsieur Romain Nanta, substitut, école Pointe-Claire
Monsieur Mellel Rachedi, substitut, école Sainte-Catherine-Labouré
Madame Catherine Lapointe, substitut, école Saint-Germain-d'Outremont
Madame Annik Lartigau, substitut, école Saint-Laurent
Madame Vivianne Fortier, substitut, école Saint-Louis
Madame Stéphanie Madran, substitut, école Saint-Rémi
Madame Vivienne Philippart, substitut, école Victor-Thérien

Public

Madame Caroline Bergeron, parente, école Sainte-Geneviève-Sud
Madame Julie Lévesque, parente, école Sainte-Geneviève-Sud
Monsieur Guillaume Bruyant, substitut, école Sainte-Geneviève-Sud

Autres présences

Monsieur Rudi Maghuin, secrétaire au procès-verbal au CSSMB

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 heures 20.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame Tania Naim, présidente du CP, salue les membres de l'assemblée et les remercie pour leur présence. Madame Naim souligne que la séance du CP se tient sur la plateforme Zoom afin d'aider les parents. Elle ajoute que le CP a reçu beaucoup de commentaires à l'effet que ses réunions pouvaient être très longues. Elle mentionne que plusieurs parents ont laissé entendre qu'ils ne voulaient pas s'impliquer pour cette raison. Madame la présidente soutient qu'elle sera stricte quant à la durée des interventions mais qu'elle veillera, néanmoins, à laisser le temps aux membres de l'assistance pour s'exprimer. Madame la présidente demande la participation des membres afin d'éviter de répéter des questions ayant déjà été posées ou des propos ayant déjà été tenus.

Madame la présidente rappelle la façon de procéder lors des rencontres virtuelles du CP afin d'éviter la cacophonie et de conserver le contrôle. Elle demande aux membres de lever la main (virtuelle) pour demander la parole ou pour poser des questions. Elle ajoute que des questions peuvent également être posées dans le chat. Elle demande également aux membres de bien vouloir garder leurs micros fermés lorsqu'ils n'ont pas la parole.

2. RÉPONSES ÉCRITES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AUX QUESTIONS DU CP

Madame la présidente signale qu'aucun DGA ne sera en mesure de visiter aujourd'hui le CP. Elle souligne qu'il s'agit de la seule rencontre de l'année scolaire à laquelle aucun DGA ne sera présent. Madame Naim indique avoir néanmoins soumis des questions à l'avance à Maître Marie-Josée Villeneuve, DGA et secrétaire générale du CSSMB, qui a bien voulu y répondre par écrit. Madame Naim invite les membres désirant poser des questions aux DGA à les lui faire parvenir avant la tenue des séances du CP afin d'être en mesure de les leur communiquer pour leur permettre de se présenter avec des réponses éclairées.

Madame la présidente procède à la lecture des réponses de Maître Villeneuve aux questions lui ayant été soumises.

Madame Naim indique qu'un suivi de la résolution du CP concernant le plomb dans l'eau des écoles a été demandé. Maître Villeneuve a répondu ce qui suit : « *Nous vous reviendrons avant la prochaine rencontre du comité de parents. Par ailleurs, en ce qui concerne le plomb dans l'eau, un parent a souligné qu'il aurait pris trois ans avant d'avoir les résultats à l'école Perce-Neige. J'aurais besoin de plus de détails pour pouvoir répondre puisque ce ne sont pas les délais qu'on m'indique. La personne pourrait m'envoyer un courriel pour m'expliquer la situation afin que je fasse les vérifications* ». Madame la présidente mentionne qu'elle se mettra en contact avec le parent en question afin de lui communiquer l'adresse électronique de Maître Villeneuve.

Madame la présidente indique que des détails ont été demandés à Maître Villeneuve au sujet de l'encadrement concernant le règlement des cellulaires dans les écoles. Elle mentionne qu'un nouveau règlement va entrer en vigueur le 31 décembre 2023. Elle ajoute que les CE approuveront les moyens mis en place par l'école. Tous les CE attendaient un

encadrement du CSSMB. Maître Villeneuve a répondu : « *Les directions d'établissement ont reçu toute la documentation nécessaire pour pouvoir faire une proposition à leur conseil d'établissement. Essentiellement, l'interdiction vise le cellulaire, les écouteurs et autres appareils mobiles personnels de toute nature (ex. : tablette, montre intelligente, etc.).*

- *L'interdiction s'applique uniquement dans les locaux où sont dispensés des services d'éducation préscolaire, primaire et secondaire et non les autres espaces d'un établissement (ex. : cafétérias, couloirs, casiers, etc.).*
- *L'interdiction s'applique aux locaux où sont dispensés des services liés à la formation professionnelle.*
- *L'interdiction ne s'applique pas aux locaux où sont dispensés des services liés à la formation générale des adultes.*
- *La direction doit consulter les membres de son personnel avant de présenter une proposition aux membres du conseil d'établissement.*
- *Le conseil d'établissement doit approuver la proposition de la direction ainsi que les modifications nécessaires au Code de vie de l'établissement d'ici le 31 décembre 2023.*

Certaines exceptions sont prévues à la directive :

- *Utilisation requise par les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant*
- *Utilisation requise par l'état de santé d'un élève*
- *Utilisation requise par les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ».*

Madame la présidente mentionne que monsieur St-Onge, DG par intérim du CSSMB, a mentionné, le 18 octobre 2023, qu'il ferait un suivi concernant les aliments qui sont interdits dans les écoles. Elle explique que des écoles ont, apparemment, commencé à dire que les noix ne sont plus interdites. Elle ajoute que des avis n'auraient pas été envoyés aux parents, causant un stress. Elle indique que cela ne concerne pas uniquement les noix mais aussi les chips, les boissons gazeuses, les bonbons, etc. Maître Villeneuve a répondu ce qui suit : « *La gestion des aliments est encadrée par la [Politique sur les saines habitudes de vie du CSSMB](#) et par la [Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physique actif du ministère de l'Éducation du Québec](#). On y traite surtout des aliments offerts à l'école et on encourage les familles à appliquer les mêmes principes pour la boîte à lunch. S'il y a des enjeux, les parents sont invités à en discuter avec leur direction d'école. En ce qui concerne les allergies, nous joignons le [Guide des bonnes pratiques pour la gestion des allergies alimentaires](#). À notre connaissance, seules quelques écoles sur notre territoire ont pris la décision de ne plus interdire les allergènes. Les parents devraient avoir été informés. S'il y a quelque inquiétude que ce soit, nous les invitons à en discuter avec leur direction ».* Madame la présidente déclare que les membres peuvent contacter leur direction d'établissement s'ils entendent des commentaires des parents. Elle ajoute qu'ils peuvent aussi rapporter au CP si leur école n'a pas envoyé d'avis aux parents afin qu'il effectue un suivi auprès du CSSMB.

Madame la présidente annonce que la réponse de Maître Villeneuve sera déposée sur la page Teams du Comité de parents. Un membre demande si les écoles ayant exclu les allergènes sont connues. Madame Naim répond par la négative. Elle mentionne ne pas avoir demandé le pourcentage d'écoles concernées et leurs noms. Elle ajoute que, comme le mentionne Maître Villeneuve, seules quelques écoles sont concernées mais le CP peut poser la question au CSSMB.

Madame Naim signale qu'il a été demandé à Maître Villeneuve si elle aurait des détails concernant les différentes grèves et quel fut le taux d'absentéisme pour la journée du 6 novembre 2023. Ce à quoi Maître Villeneuve a répondu : « *Il y aura grève à compter de la semaine prochaine.*

- *21 et 22 novembre : Grève pour les membres du personnel du soutien et les professionnels.*
- *23 novembre : Grève pour tous les membres du personnel.*
- *24 novembre : Grève générale illimitée pour les enseignants.*

Dans les circonstances, afin d'assurer la sécurité de ses élèves, le CSSMB se voit dans l'obligation de fermer ses écoles pour toute la durée de la grève. L'information à cet effet a été transmise aux parents. Nous souhaitons un règlement rapide entre le gouvernement et les différentes accreditations syndicales et tiendrons informés les parents de tout développement dans la situation. En vertu des conventions collectives, il ne nous est pas permis de déplacer les journées pédagogiques flottantes lors des journées de grève. Si des séances du conseil d'établissement doivent être reportées, les calendriers d'adoption et d'approbation seront revus en conséquence. Quant au [tôt d'absentéisme pour la demi-journée du 6 novembre dernier](#), il est plus élevé qu'à l'habitude ».

Un membre mentionne que la grève touchant le personnel de soutien se tiendra du 21 au 23 novembre tandis que la grève illimitée pour les enseignants commencera le 23 novembre et non le 24. Un membre demande comment se gère cette grève. Il déclare que la grève illimitée le frustre à cause de ses engagements professionnels et ajoute que c'est le cas pour plusieurs parents. Madame la présidente convient que cela frustre les parents qui sont tous dans le même bateau. Elle ajoute que la logistique sera extrêmement difficile pour plusieurs parents. Madame Naim soutient qu'on n'a aucune information et que le CSSMB ne peut rien faire, hormis fermer les écoles. Elle mentionne qu'il n'y aura pas de service de garde. Elle relate avoir entendu, officieusement, que beaucoup de camps commencent à voir s'ils pourraient recueillir des élèves. Elle ajoute que les parents pourraient se renseigner auprès de leurs communautés et des parents pour voir si un camp est offert.

En suivi de la séance du CP du 18 octobre 2023, alors qu'il avait été demandé qui sont les élèves ayant droit au paiement de la carte de la STM, Maître Villeneuve a répondu: « *Il s'agit des élèves qui ont droit au transport au sens de la [Politique sur le transport scolaire du CSSMB](#) et qui n'ont pas accès au transport en autobus scolaire. Ainsi, les élèves en choix d'école n'ont pas droit au paiement de leur carte de transport, conformément à cette politique. Le choix d'un PPP dans une école autre que son école de quartier est un choix d'école* ». Madame la présidente indique qu'il a été demandé à monsieur Louis Bourgeault de ramener la question au Comité consultatif de transport. Il effectuera un suivi afin de vérifier si des exceptions peuvent être apportées. Un membre mentionne que le professeur de son enfant lui a dit que des cours seraient donnés virtuellement, comme durant la pandémie, surtout lors des deux journées où les professeurs ne seront pas en grève. Il demande si cela est possible? Madame la présidente répond par la négative. Un membre soutient qu'on parle de 21 jours pour les enseignants. Madame la présidente répond par la négative et mentionne qu'il faut faire attention de ne pas lancer de rumeurs. Un membre demande comment sera rattrapé ce temps d'école perdu pour les enfants en raison des grèves et s'il y a un plan pour palier à cela. Madame la présidente soutient qu'il y a beaucoup de rumeurs. Elle ajoute que les membres du CP ne doivent pas paniquer à cause des rumeurs, ni en lancer. Pour ce qui est du rattrapage, madame la présidente souligne qu'on ne sait pas, pour l'instant, si on va enlever des journées pédagogiques, si on va rajouter des semaines après la fin des cours, si on va raccourcir les apprentissages et quels seront les impacts sur les examens du ministère. Les informations arrivent au compte-goutte. Un membre relate que Laurus a plusieurs camps et que plusieurs autres camps ont aussi ouvert un petit camp pour aider les parents.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(CP/23-11/01)

IL EST PROPOSÉ par madame Valérie Chartrand, et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

(Proposé par madame Valérie Chartrand – Proposition adoptée à l'unanimité)

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA RÉUNION – VÉRIFICATION DU QUORUM

1. MOT DE BIENVENUE

- 2. RÉPONSES ÉCRITES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AUX QUESTIONS DU CP**
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CP DU 18 OCTOBRE 2023**
- 5. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 2 OCTOBRE 2023**
- 6. CONSULTATION**
 - 6.1. École Sainte-Geneviève-Sud – Modification d'un acte d'établissement (retour : 15 novembre 2023)
 - 6.1.1. Mot du sous-comité de consultation
 - 6.1.2. Résolution
- 7. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CP**
 - 7.1. Mot du sous-comité
- 8. SUIVIS ET INFORMATIONS**
 - 8.1. Formation du MEQ
 - 8.2. Protecteur national et régional de l'élève
 - 8.2.1. Envoi au protecteur national de l'élève de la résolution du CP en lien avec les services pour les élèves à besoins particuliers
 - 8.2.2. Invitation au protecteur régional de l'élève
 - 8.3. Inégalités dans les écoles
 - 8.3.1. Création d'un sous-comité
 - 8.4. Congrès annuel en ligne de l'Institut TA (20, 21 et 22 mars 2023 – début des inscriptions : 1^{er} novembre 2023)
- 9. MOT DE LA PRÉSIDENTE**
 - 9.1. Correspondance
- 10. MOT DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA**
- 11. MOT DE LA CONSEILLÈRE ÉHDAA**
- 12. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ DES CONFÉRENCES**
 - 12.1. Nomination des membres du Comité Intégration et conférences
- 13. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION, INNOVATION ET COMMUNICATIONS**
 - 13.1. Nomination des membres du Comité Intégration, Innovation et Communication
- 14. MOT DU REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT**
- 15. MOT DU DÉLÉGUÉ 1 À LA FCPQ**
- 16. MOT SUR LA DERNIÈRE SÉANCE DU CA**
- 17. MOT DE LA TRÉSORERIE**
 - 17.1. Politique et cadre de gestion budgétaire du Comité de parents
 - 17.2. Adoption du rapport financier 2022-2023 du CP
 - 17.3. Prévisions budgétaires 2023-2024
- 18. VARIA**
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE (jeudi, 14 décembre 2023)**

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CP DU 18 OCTOBRE 2023

(CP/23-11/02)

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Klemba , et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents que le procès-verbal de la séance du CP du 18 octobre 2023 soit adopté, tel que présenté.

(Proposé par madame Barbara Klemba - Proposition adoptée à l'unanimité)

Madame la présidente indique que les membres du CP peuvent toujours lui faire parvenir un courriel pour lui signaler des coquilles ou des erreurs à corriger dans les procès-verbaux.

5. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 2 OCTOBRE 2023

Madame Naim procède au dépôt du procès-verbal de la séance du CX du 2 octobre 2023.

6. CONSULTATION

6.1. ÉCOLE SAINTE-GENEVIÈVE-SUD – MODIFICATION D’UN ACTE D’ÉTABLISSEMENT (retour : 15 novembre 2023)

6.1.1. Mot du sous-comité de consultation

Madame la présidente explique la consultation étant soumise aux membres du CP.

Madame Martine Riendeau présente le projet de résolution ayant été élaboré par le sous-comité de consultation qu’elle a chapeauté. Elle souligne que madame Nathalie Provost, directrice (Service de l’organisation scolaire et Service du transport) ainsi que monsieur Jean-François Chalut, directeur (Service des ressources matérielles) ont assisté à la rencontre du sous-comité de consultation. Elle remercie les membres ayant composé le sous-comité, dont la déléguée de l’école Sainte-Geneviève-Sud.

Madame la présidente signale que le point donnant la parole aux membres du public a été oublié lors de l’élaboration de l’ordre du jour de la séance. Elle s’en excuse et mentionne qu’elle veut donner la chance aux membres du public présents de poser les questions qu’ils auraient posées en entrée de jeu. Elle ajoute que ces questions pourront être soumises au CSSMB. Madame Naim signale que le CP va terminer sa consultation pour ensuite prendre les questions du public.

La déléguée de l’école Sainte-Geneviève-Sud indique, en réponse à une question lui ayant été posée, qu’il n’existe pas de pourcentage connu de parents satisfaits et insatisfaits par rapport à la proposition du CSSMB. Elle mentionne qu’une trentaine de parents se sont beaucoup investis. Il posaient beaucoup de questions et se sont même présentés aux CA du CSSMB. Le CSSMB a assisté à deux réunions. Environ 70 parents assistaient à ces réunions. Elle ajoute que l’école compte environ 380 élèves. La déléguée déclare que la majorité des parents ne s’est pas présentée. Lors des réunions, on a entendu beaucoup de mécontentement et d’incompréhension. Elle soutient que le CSSMB a bâclé son travail de communication dans le dossier. Il présentait des options sans jamais mentionner ensuite qu’elles ne fonctionnaient plus. Elle poursuit en relatant que le CSSMB n’a pas suivi l’ordre qu’il aurait dû suivre lorsqu’il est venu présenter le projet d’ajouter l’édifice Clément à l’acte d’établissement de l’école Sainte-Geneviève-Sud. Elle signale que cela a engendré beaucoup d’incompréhension et de mécontentement. Elle déclare que le CSSMB n’a pas été transparent avec les informations relatives à la contamination du terrain. Des parents ont découvert ces informations en effectuant des recherches et ont ensuite posé des questions pour exiger des documents. Des demandes d’accès à l’information ont été nécessaires. La déléguée affirme que le CSSMB a caviardé les rapports et les parents ont dû demander que leur soient remises des informations non caviardées.

Madame Riendeau mentionne que le CP a pour habitude de souligner la position de l'école dans ses recommandations. Il ajoute que le CE de l'école Sainte-Geneviève-Sud a adopté une résolution l'année dernière mais qu'il a décidé, pour une raison ou pour une autre, de ne pas la communiquer au CP.

Madame la présidente indique que madame Nathalie Provost a déjà trouvé des places dans d'autres écoles pour les élèves ne désirant pas rester à l'école Sainte-Geneviève-Sud. Un délégué mentionne, dans le chat, qu'il aimerait entendre les questions du public avant de procéder au vote. Madame la présidente répond que le règlement du CP est clair et que les membres du public n'ont pas le droit de parole durant la proposition.

Les membre du CP se penchent sur la consultation leur étant soumise.

6.1.2. Résolution

(CP/23-11/03)

ATTENDU QUE par sa résolution #CA22/23-05-114 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du CSSMB du 9 mai 2023, il a été adopté à l'unanimité de procéder par consultation auprès du Comité de parents et du conseil d'établissement de l'école Sainte-Geneviève-Sud ;

ATTENDU QUE l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique édicte que l'école est établie par le centre de services scolaire et que l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école et l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense ;

ATTENDU QUE les articles 79 et 193 de la Loi sur l'instruction publique édictent que toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Conseil d'établissement et du Comité de parents ;

ATTENDU QUE des travaux majeurs, d'une durée estimée à 2 ans, doivent être effectués à l'école Sainte-Geneviève Sud, qui a été construite en 1960, afin que l'édifice soit conforme aux normes en vigueur ;

ATTENDU QUE le service des ressources matérielles pourrait optimiser les travaux devant être réalisés à l'école Sainte-Geneviève Sud si tous les élèves étaient relocalisés dans un autre édifice ;

ATTENDU QUE plusieurs hypothèses quant à la relocalisation des élèves ont été envisagées par le CSSMB, dont la construction d'une école nomade, l'installation de classes modulaires, la répartition des élèves dans les écoles de proximité et la relocation de tous les élèves dans un même édifice ;

ATTENDU QUE l'édifice Clément, ancien centre de formation pour adulte dans l'arrondissement de LaSalle, sera disponible dès la rentrée 2024 suite à la réalisation de travaux et qu'il pourrait y accueillir tous les 365 élèves de l'école Sainte-Geneviève Sud ;

ATTENDU QUE la cour d'école de l'édifice Clément sera entièrement clôturée et verrouillée afin de s'assurer qu'elle ne soit accessible qu'aux élèves qui la fréquenteront ;

ATTENDU QUE l'édifice Clément est le seul immeuble excédentaire détenu par le CSSMB ;

ATTENDU QUE la relocation de tous les élèves dans l'édifice Clément est la seule solution réalisable dans les circonstances puisqu'il permettra de maintenir l'offre éducative (classes de maternelle et école de musique), le service de garde et l'ensemble de l'équipe école;

ATTENDU QUE la clientèle de l'école Sainte-Geneviève Sud aura priorité quant à l'accès à l'édifice Clément, au cours de la période de 2024 à 2026 ;

ATTENDU QUE l'équipe école de Sainte-Geneviève Sud s'est montrée largement en faveur d'une relocation à l'édifice Clément afin de permettre aux élèves et aux membres du personnel de demeurer ensemble ;

ATTENDU QU'UNE présentation virtuelle a été faite aux parents de l'école Sainte-Geneviève Sud quant à la portée du projet de déménagement des élèves, mais qu'ils n'ont pas été informés de la viabilité ou non des autres options qui avaient pourtant été envisagées par le CSSMB ;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement de l'école Sainte-Geneviève Sud sera consulté quant aux modalités d'application du projet lorsque la modification de l'acte d'établissement sera approuvée ;

ATTENDU la recommandation de la direction du Service de l'organisation scolaire et de la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification ;

ATTENDU QUE la période de consultation est fixée du 10 mai au 15 novembre 2023 ;

ATTENDU QUE le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation ;

ATTENDU QUE les membres du sous-comité de consultation du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document soumis et apporter leurs commentaires et recommandations ;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document soumis ainsi que des recommandations proposées par le sous-comité de consultation et émettre leurs propres commentaires et recommandations ;

IL EST PROPOSÉ par madame Valérie Chartrand et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter la modification d'un acte d'établissement de l'école Sainte-Geneviève-Sud telle que soumise par le Service de l'organisation scolaire avec les recommandations suivantes :

- **QUE** soit organisé un transport par navette, sans frais, de tous les élèves entre l'école Sainte-Geneviève sud (ou à partir d'un autre endroit désigné à proximité) et l'édifice Clément, tant le matin que le soir et durant les journées pédagogiques ;

- **QUE** le transport par navette soit accessible sans frais tous les élèves, même à ceux fréquentant le service de garde à temps plein ainsi qu'à ceux pour qui l'école Sainte-Geneviève-Sud était un choix d'école ;
- **QUE** les parents de l'école Sainte-Geneviève-Sud soient consultés sur l'opportunité de modifier l'heure de début et de fin des classes afin de maintenir le plus possible la routine des élèves, ainsi que sur la fréquence des navettes qu'ils veulent organiser pour le retour des élèves après l'école ;
- **QUE** le CSSMB mette sur pied et organise une consultation étendue et structurée (par sondage ou autre moyen efficace et sécuritaire) de tous les parents de l'école Sainte-Geneviève-Sud afin de s'assurer d'obtenir leur avis notamment sur l'horaire des classes, sur l'horaire des navettes, etc. ;
- **QUE** les parents de l'école Sainte-Geneviève-Sud soient informés de la possibilité d'inscrire leur enfant dans l'une des écoles environnantes advenant qu'ils refusent que leur enfant poursuive sa scolarité à l'édifice Clément ;
- **QUE** l'édifice Clément soit doté d'un local de musique adapté au bain musical harmonie ;
- **QUE** les parents de l'école Sainte-Geneviève-Sud soient régulièrement et promptement informés du suivi des travaux qui seront effectués dans l'édifice de l'école Sainte-Geneviève-Sud ;
- **QUE** les différents tests effectués par le CSSMB, notamment quant à la qualité de l'air, du sol, de l'eau et quant à la présence d'amiante dans l'édifice Clément, soient communiqués promptement et de façon proactive aux parents de l'école Sainte-Geneviève-Sud et ce, sans que ces derniers n'aient besoin d'en requérir l'accès via la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ;
- **QUE** le CSSMB entame des discussions avec l'arrondissement de LaSalle ainsi qu'avec le service de police de la ville de Montréal (SPVM) afin d'augmenter la surveillance de l'entourage de l'édifice Clément dans le but de le rendre sécuritaire à la fréquentation des élèves du primaire (construction de ralentisseur sur la chaussée (dos d'ânes), patrouille à l'entrée et à la sortie des classes, établissement d'un débarcadère, etc.) ;
- **QUE** soit bonifiées les questions et réponses (Q & R) afin que plus de précisions soient apportées sur les préoccupations de parents de l'école Sainte-Geneviève-Sud, notamment quant aux autres options qui ont été envisagées par le CSSMB avant de leur proposer ultimement l'édifice Clément, quant aux mesures de sécurité qui seront mises en place à l'édifice Clément, quant au service de navette qui seront offerts, quant aux travaux qui ont été réalisés à l'édifice Clément afin de le rendre conforme aux normes en vigueur, etc.

(Proposé par madame Valérie Chartrand - Proposition adoptée à l'unanimité)

Tel que promis précédemment, madame la présidente donne la parole aux membres du public. Un parent de l'école Sainte-Geneviève-Sud soutient ne pas avoir vu que les nouveaux parents vont être consultés dans la résolution du CP. Il dit être vraiment inquiet car cela les concerne beaucoup plus. Il déplore que des parents achètent une maison dans le quartier sans même être au courant que l'école déménage. Il relate que les parents ont reçu des convocations du CSSMB avec moins de 48 heures d'avis. Il ajoute que les parents d'enfants en 5^{ème} et 6^{ème} années ne se sentent pas concernés parce que leurs enfants seront au secondaire dans deux ans. Le parent demande si les membres du sous-comité de consultation pensent sincèrement si le délai de déménagement en septembre 2024 sera respecté alors qu'aucune pelletée de terre n'a été faite pour décontaminer l'édifice Clément. Il dit avoir ressenti un manque de transparence envers les parents de l'école Sainte-Geneviève-Sud. Il déclare que de communiquer des documents caviardés n'a aucun sens. Madame Riendeau souligne qu'un membre du CA faisait partie des membres du sous-comité de consultation. Elle soutient que monsieur Jérôme Pépin va pouvoir faire écho aux préoccupations du sous-comité et des parents. Monsieur Pépin relate que le CSSMB va s'occuper de l'intérieur de l'édifice Clément en hiver et que les travaux de décontamination seront entrepris au dégel.

Un parent de l'école Sainte-Geneviève-Sud confirme que les nouveaux parents de l'école Sainte-Geneviève-Sud n'ont reçu aucune information. Il ajoute qu'il a fallu que les autres parents fassent circuler l'information pour qu'il soit au courant de la situation. Il a demandé pour figurer sur les listes de diffusion mais cela n'a pas été fait. Il soutient que les plans pour la décontamination sont actuellement inconnus. Il mentionne avoir lu le rapport et qu'énormément de questions restent en suspens, notamment la contamination des zones souterraines, les propositions faites pour la décontamination ne sont pas suffisantes, les taux d'arsenic sont inquiétants. Le parent soutient qu'on a aucune idée de ce qui sera fait en termes de décontamination. Il déclare que les parents n'ont jamais reçu de plan détaillé de ce qui va être fait. Les parents ne savent pas quels contrôles seront effectués avant et après ni s'il un contrôle sera effectué par rapport à la qualité de l'air. Le parent soutient avoir trouvé dans le rapport des données manquantes, notamment des données de prélèvement qui pourraient modifier le plan de décontamination. Il précise parler en tant que spécialiste de la décontamination des sols. Il souligne qu'il aimerait que ces informations soient disponibles et communiquer et qu'il aimerait poser des questions de façon constructive pour savoir ce qu'il en est à ce niveau.

Un parent de l'école Sainte-Geneviève-Sud affiche sa colère et sa déception et sa frustration en lien avec la résolution ayant été adoptée par le CP. Il se dit également déçu qu'il n'y ait pas eu de période de questions avant que cette résolution ne soit adoptée. Il prétend que de pouvoir parler avant l'adoption de la résolution aurait peut-être pu changer des choses. Il ajoute que cela s'inscrit dans la suite des aventures des parents avec le CSSMB. Le parent déclare que presque la moitié des parents de l'école Sainte-Geneviève-Sud ont été mobilisés, sans parler des parents allophones qui ne comprennent pas bien ce qui se passe. Il soutient que ces parents ne se sentent pas à l'aise de venir poser des questions. Il ajoute qu'on voit toujours les mêmes visages mais qu'ils représentent plus de parents que cela

laisse à penser. Il déclare se retirer du dossier et qu'on peut s'attendre à de nombreux choix d'école l'an prochain.

7. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CP

7.1. MOT DU SOUS-COMITÉ

Madame la présidente rappelle que le CP a créé un sous-comité afin de se pencher sur la mise à jour de ses règles de régie interne. Madame Katherie Rochette, qui chapeaute ce sous-comité, a attendu que le CP ait répondu à la consultation en lien avec l'école Sainte-Geneviève-Sud avant de convoquer les membres de son sous-comité pour une rencontre. Madame Naim indique qu'une rencontre se tiendra sous peu et que le sous-comité reviendra en décembre prochain avec quelque chose à présenter au CP.

8. SUIVIS ET INFORMATIONS

8.1. FORMATION DU MEQ

Madame la présidente rappelle que les délégués du CP doivent indiquer dans leurs CE que les nouveaux membres qui les composent doivent suivre la formation obligatoire du MEQ.

8.2. PROTECTEUR NATIONAL ET RÉGIONAL DE L'ÉLÈVE

8.2.1. Envoi au protecteur national de l'élève de la résolution du CP en lien avec les services pour les élèves à besoins particuliers

Madame la présidente indique que la résolution du CP en lien avec les services pour les élèves à besoins particuliers sera envoyé dans le courant de la semaine à monsieur Jean-François Bernier.

8.2.2. Invitation au protecteur régional de l'élève

Madame la présidente annonce que madame Maia Aziz a confirmé qu'elle sera présente lors de la séance du CP du 14 décembre prochain.

8.3. INÉGALITÉS DANS LES ÉCOLES

8.3.1. Création d'un sous-comité

Madame la présidente rappelle qu'une déléguée a évoqué des inégalités dans les écoles. Le CP a ensuite décidé de créer un sous-comité afin de se pencher sur cette question. Madame Naim souligne que les membres du CX ont discuté de ce sous-comité et convenu que celui-ci pourrait être composé d'environ huit membres. Monsieur Fayçal Boutenbat s'est proposé afin de chapeauter le sous-comité. Madame la présidente mentionne qu'il fut question des programmes particuliers qui ne sont pas pareils ou qui ne sont pas offerts dans toutes les écoles. Il fut également question des rénovations étant effectuées dans certaines écoles et pas dans d'autres ainsi que du transport scolaire. Elle relate avoir lu dans la presse, le lendemain de la tenue de la séance du CX, que le gouvernement veut davantage de projets particuliers dans les écoles. Elle dit croire que les écoles refusent pour des questions de logistique, entre autres. Madame la

présidente indique qu'elle fera parvenir cet article aux membres du sous-comité qui sera formé.

(CP/23-11/04)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Fayçal Boutenbat et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents de mandater un sous-comité afin de se pencher sur les inégalités dans les écoles du CSSMB, composé des membres suivants :

- Monsieur Fayçal Boutenbat (coordonnateur)
- Madame Elie Eshaghpour
- Madame Nadia El Jilali
- Madame Katherie Rochette
- Madame Naoual Rahali

(Proposé par monsieur Fayçal Boutenbat – Proposition adoptée à l'unanimité)

Un délégué demande si le sous-comité se penchera aussi sur la question de la violence dans les écoles. Madame la présidente répond qu'il s'agit nouveau comité. Elle ajoute qu'on ne sait pas quels sont nos pouvoirs et ce que l'on peut changer. Madame Naim soutient que la violence est élevée présentement et dit croire que la police et le CSSMB doivent être plus vigilants. Elle dit ne pas savoir si le CP peut faire des analyses car il n'a pas de données ni d'information à ce sujet. Ainsi, il n'est pas possible d'affirmer qu'il y a plus de dangers dans une école par rapport à une autre. Elle ajoute que si le délégué a des questions pertinentes ou des recommandations globales à ajouter peut aider.

8.4. CONGRÈS ANNUEL EN LIGNE DE L'INSTITUT TA (20, 21 et 22 mars 2023 – début des inscriptions : 1^{er} novembre 2023)

Madame la présidente invite les membres du CP à commencer à réfléchir à savoir s'ils seraient intéressés à participer au prochain congrès annuel en ligne de l'Institut TA. L'an passé, dix membres du CP ainsi que trois membres du CCSEHDAA ont assisté au congrès. Elle ajoute que les noms des parents intéressés à assister au congrès annuel de l'Institut TA seront pris en note, en vue de l'adoption d'une résolution, en décembre prochain.

Il est demandé si les substituts peuvent faire partie des sous-comités. Madame la présidente répond affirmativement.

9. MOT DE LA PRÉSIDENTE

9.1. CORRESPONDANCE

Madame la présidente n'a aucune correspondance particulière à signaler.

10. MOT DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA

Madame Katherie Rochette indique que la première rencontre du CCSEHDAA s'est tenue le 7 novembre dernier. Elle mentionne que le CCSEHDAA va renouveler son guide destiné aux parents d'élèves HDAA. Il sera mis dans un format destiné à l'internet et au web. Elle ajoute que monsieur Bachar Saouaf a été élu à la présidence. Le CCSEHDAA a élu deux vice-présidences dont madame Raymonde Gomis. Quant à elle, madame Rochette agira en tant que trésorière du CCSEHDAA.

11. MOT DE LA CONSEILLÈRE ÉHDAA

Madame Raymonde Gomis mentionne que le CCSEHDAA aimerait qu'une conférence traitant du plan d'intervention soit organisée pour le mois de décembre. Elle dit en avoir déjà parlé avec madame Anne-Lyse Levert, directrice adjointe au Service des ressources éducatives. Madame Katherie Rochette annonce que le colloque du CSSMB sur la douance est reporté au mois d'avril prochain en raison de la grève.

Monsieur Bachar Saouaf mentionne que madame Anne-Lyse Levert attend la demande du CP pour organiser et planifier cette conférence. Madame la présidente répond qu'elle va communiquer avec madame Cynthia Pietrovito, coordonnatrice du comité des conférences, à ce sujet.

12. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ DES CONFÉRENCES

Madame la présidente mentionne que madame Cynthia Pietrovito est nouvelle dans cette fonction. Elle va lui parler durant la semaine afin de planifier toutes les conférences. Madame Naim indique qu'on commencera avec la conférence traitant du plan d'intervention, tel que mentionné au point 11. Elle ajoute que madame Pietrovito n'a pas de plan présentement mais qu'on va y travailler. Madame la présidente souligne que les membres du CP peuvent faire parvenir leurs idées de conférences.

12.1. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ INTÉGRATION ET CONFÉRENCES

Madame la présidente indique que madame Raymonde Gomis assistera madame Pietrovito au sein du comité des conférences du CP. Elle ajoute que madame Lyne Beauchamps a laissé entendre au CX qu'elle lui donnerait également un coup de main. Madame Naim invite les membres du CP à se joindre au comité des conférences. Madame Gomis mentionne que le CP doit rédiger une résolution pour adopter la conférence sur le plan d'intervention. Elle ajoute que madame Levert a mentionné qu'il aurait été bien que cette conférence soit présentée avant la tenue des bulletins. Madame Gomis soutient que cette conférence devrait être présentée au début du mois d'octobre, ou en novembre, pour que les parents sachent comment lire les bulletins, surtout pour le plan d'intervention.

(CP/23-11/05)

ATTENDU QUE le Comité de parents dispose d'un budget en vue de la présentation de conférences;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents conviennent de présenter la conférence traitant du plan d'intervention;

ATTENDU QUE le CP n'a aucun coût à déboursier pour la présentation de cette conférence;

ATTENDU QUE cette conférence sera présentée virtuellement sur la plateforme Zoom;

IL EST PROPOSÉ par madame Raymonde Gomis et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter la conférence virtuelle du Service des ressources éducatives du CSSMB traitant du plan d'intervention à une date restant à être déterminée, pour un coût nul.

(Proposé par madame Raymonde Gomis – Proposition adoptée à l'unanimité)

Il est mentionné que le CP devrait rédiger une résolution en juin prochain afin de faire en sorte que les conférences gratuites du SRÉ puissent être présentées dès le début de la prochaine année scolaire.

13. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION, INNOVATION ET COMMUNICATIONS

13.1. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ INTÉGRATION, INNOVATION ET COMMUNICATION

Madame la présidente invite les membres intéressés à rejoindre les rangs du comité intégration, innovation et communications à se manifester. Madame Catherine-Annik Pagé se propose. Madame Lyne Beauchamps, coordonnatrice du comité intégration, innovation et communications, se dit ravie de l'ajout de madame Pagé. Elle mentionne qu'il lui fera plaisir d'accueillir d'autres membres intéressés à se joindre à son comité. Elle indique qu'elle organisera des petites réunions rapides sur des sujets pouvant être intéressants.

Madame la coordonnatrice indique que deux sujets lui ont déjà été suggérés. Le premier concerne l'amélioration des levées de fonds et des paiements d'articles ou d'activités, à coût minimum, pour les OPP et les écoles primaires en général. Les OPP et les écoles primaires, en général, organisent des ventes de biscuits, des soirées cinéma-école et autres ventes à petits prix (souvent 1 ou 2 dollars). Ils demandent les paiements en argent comptant car le seul autre moyen serait de charger ces montants au compte de facturation du CSSMB et que les parents soient facturés sur leur compte Mozaik qu'ils peuvent régler électroniquement ou par chèque. Il s'agit d'énormément de travail et de suivi pour ces petits montants. Madame Beauchamps compte demander au DG qu'une manière plus facile soit disponible afin de collecter ces petites levées de fonds qu'une classe ou un OPP organise. Les idées suggérées sont d'accepter des transferts Interac ou des paiements Paypal, ou encore d'avoir une machine Interac dans les écoles qui en font la demande. Elle ajoute que les écoles secondaires, à sa connaissance, ont accès à des machines Interac. Madame Beauchamps aimerait sonder les délégués, surtout du primaire, afin de savoir si leur école et/ou OPP éprouvent également ce besoin. La seconde suggestion de madame Beauchamps concerne la sécurité routière aux abords des écoles. Depuis quelques années, la ville de Montréal s'est montrée ouverte à l'idée des rues-écoles. Il s'agit de déterminer, en collaboration avec l'école, le CSS, l'arrondissement, le SPVM et la communauté, un horaire bien défini où la circulation routière sur un tronçon de rue adjacent à l'école sera arrêté pendant une période de 20 à 90 minutes, en général, juste avant l'entrée en classe et/ou à la sortie des classes. Madame Beauchamps soutient qu'il pourrait être avantageux pour certaines écoles de faire cette démarche à la fois ludique (on fait des activités intéressantes dans cet espace) et sensibilisatrice auprès des parents et de la communauté (qui passe en général en voiture trop rapidement à ces endroits) lors des belles journées de printemps (fin mai, début juin). Inviter les parents et la communauté qui habitent sur ou à côté de ce tronçon fait partie du projet car la sécurité des enfants est l'affaire de tous et ces activités ont pour but de mettre toutes les parties prenantes du même côté. Elle ajoute que cela prend évidemment des écoles et des parents qui sont prêts à s'impliquer. Elle souligne des idées et boîtes à outils sur [Rue-école : sécurité, mobilité active et convivialité au programme | 100° \(centdegres.ca\)](#) et [Changer les règles du jeu - Centre d'écologie urbaine de Montréal \(ecologieurbaine.net\)](#).

Au niveau des communications, madame Beauchamps évoque l'idée d'imiter la FCPQ et son CG Express. Elle mentionne que le CP pourrait fournir un document, après chaque séance, avec les points prioritaires afin que le retour dans les CE soit plus facile.

14. MOT DU REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT

Monsieur Louis Bourgeault indique avoir eu une première rencontre avec madame Nathalie Provost, directrice (Service de l'organisation scolaire et Service du transport). Il s'agissait d'une rencontre de formation et d'informations pour connaître l'ensemble du territoire et aussi les tenants que cela engendre au niveau du transport comme tel. Monsieur Bourgeault relate qu'on parle d'environ 50 000 élèves sur l'ensemble du territoire du CSSMB. Il ajoute que 19 000 élèves sur ces 50 000 utilisent le service du transport. Cela totalise un budget de 23 millions de dollars. Ce budget touche plusieurs moyens de transport (autobus jaunes, berlines, mini autobus). Monsieur Bourgeault souligne que les dates des rencontres du comité consultatif de transport n'ont pas encore été fixées. Il s'agissait simplement d'une rencontre entre madame Provost et lui. Concernant le dossier de l'école Sainte-Geneviève-Sud, il confirme les propos de madame Riendeau à l'effet que madame Provost est très ouverte au niveau des navettes, etc. Monsieur Bourgeault évoque l'application mTransport. Il s'agit d'une application, sur le téléphone, servant à localiser les enfants (ex : lorsqu'ils quittent l'école). Cette application envoie une notice aux parents permettant de suivre un peu les enfants.

Un délégué soutient que l'application mTransport a été créée en 2014 mais qu'elle ne fonctionne pas depuis quelques années. Monsieur Bourgeault mentionne qu'il se renseignera à ce sujet. Il ajoute que cette application est installée sur son téléphone et qu'elle fonctionne quand même assez bien. Il déclare qu'il se renseignera davantage là-dessus. Le Service du transport lui a confirmé que cela fonctionnait. Le délégué demande à monsieur Bourgeault s'il reçoit les notifications. Monsieur Bourgeault répond affirmativement. Le délégué soutient que les nouveaux chauffeurs n'allument pas leurs tablettes. Il dit savoir que le projet est toujours en cours et qu'il marche très bien. Il ajoute que les chauffeurs ne veulent pas s'impliquer et qu'il faut exiger que les chauffeurs démarrent leurs tablettes. Monsieur Bourgeault donne raison au délégué quant à cette situation. Il déclare que les chauffeurs sont mis à l'amende lorsqu'ils n'allument pas leurs tablettes. Cela fait partie des clauses du contrat qu'ils ont avec le CSSMB. Il ajoute que chacune des personnes n'est malheureusement pas suivie à la trace mais que le message passe de plus en plus pour que cela se fasse. Le délégué déclare avoir des preuves et être en mesure de les fournir.

Madame la présidente demande à monsieur Bourgeault si les 23 millions de dollars prennent en considération les frais de la STM pour les neuf mois du secondaire. Il répond affirmativement.

15. MOT DU DÉLÉGUÉ 1 À LA FCPQ

Madame la présidente signale que le [CG Express](#), contenant beaucoup d'informations, a été déposé sur la page Teams du CP. Elle invite les membres du CP à y jeter un coup d'œil avant les réunions afin de préparer leurs éventuelles questions pour madame Eshaghpour.

Madame Eshaghpour présente le document [Powerpoint inclus dans le CG Express](#) à l'écran. À la page 3, on peut voir la position de la FCPQ par rapport au CP. La FCPQ est là pour épauler et guider les CP et les parents. Elle ajoute que la FCPQ permet aussi de contacter le ministre de l'éducation par son intermédiaire. La FCPQ permet également d'avoir une vision globale avec les CP des autres CSS car leurs parents sont toujours présents lors des conseils généraux. Mesdames Eshaghpour et Jawlakh ont assisté au conseil général du 2 novembre dernier. Beaucoup d'informations ont été transmises à cette occasion. Madame Eshaghpour mentionne les dates des prochains conseils généraux, à savoir : 2 décembre 2023, 25 janvier 2024 (rencontre virtuelle), 16 mars 2024, 31 mai 2024.

Madame Eshaghpour présente les sous-comités de la FCPQ, à savoir le comité de gouvernance, le comité de transport, le comité violence et bien-être et le comité en charge du 50^{ème} anniversaire de la FCPQ. Elle précise qu'elle fait partie du comité de transport

tandis que madame Jawlakh fait partie du comité violence et bien-être. Elle ajoute qu'un délégué a mentionné, en octobre dernier, qu'il aimerait que le CP discute de la violence dans nos écoles. Elle mentionne que cela pourrait toujours être apporté à la FCPQ avec qui elle et madame Jawlakh sont toujours en contact.

Madame Eshaghpour mentionne que la FCPQ serait intéressée à lui fournir une photo du CP du CSSMB pouvant être affichée pour ses prochaines rencontres. Elle évoque ensuite un concours de la FCPQ. Des parents du Québec peuvent envoyer des photos de leur région pour ce concours. Elle souligne que ces photos peuvent lui être envoyées, ou à madame Jawlakh, pour être ensuite communiquées à la FCPQ.

Madame Eshaghpour évoque ensuite le comité d'éthique de la FCPQ ayant été créé l'année passée et adopté le 3 juin 2023. Elle souligne que les parents désirant avoir davantage d'informations sur les règles d'éthique mises en place peuvent consulter les pages 23 à 30 du document.

Madame Eshaghpour signale que la FCPQ offre plusieurs formations. Elle évoque les webinaires 2023-2024 de la FCPQ (page 43). Elle souligne que les parents du CP intéressés peuvent assister à ces webinaires.

Madame Eshaghpour évoque les sept fonctions du CP ayant été discutées à la FCPQ (page 61), à savoir : valoriser l'éducation publique, soutenir l'engagement des parents, favoriser les communications école-famille, promouvoir la participation, transmettre les besoins, élaborer la politique sur les frais et donner son avis au CSS.

Madame Eshaghpour relate que les délégués de la FCPQ discutent, à chaque séance, des engagements par rapport au travail à effectuer au CP ou dans les CE. Elle ajoute qu'il fut question du projet éducatif. Elle soutient que le projet éducatif est particulier à chaque école pour assurer la réussite des élèves. Elle ajoute que chaque quartier et chaque classe a un enjeu particulier. Il est important que les parents analysent bien les projets éducatifs qu'il s'agisse de renouvellements ou d'adoptions. Elle énumère les bonnes pratiques identifiées pour promouvoir la participation et faire du projet éducatif un réel outil, à savoir : faire du projet éducatif un point statutaire au CE; rendre le projet éducatif accessible, par exemple sur la page d'accueil du site web; présenter le projet éducatif à l'assemblée annuelle des parents de l'école; mentionner le projet éducatif ou des aspects de celui-ci dans le journal de l'école, l'infolettre ou sur la page Facebook; faire un document synthèse et le diffuser; publier des communiqués de presse pour souligner certaines réussites; informer la FCPQ des bons coups pour partage.

Madame Eshaghpour souligne que le 50^{ème} anniversaire de la FCPQ sera célébré le 1^{er} juin 2024 (pages 80 à 85). Elle évoque les activités qui se tiendront pour l'occasion et signale que le CP pourra acheter des billets pour l'évènement. Elle évoque ensuite le Lab-École de la FCPQ.

Madame indique qu'il est possible de bénéficier de promotions et qu'il serait avantageux que le CP achète des billets maintenant. Elle propose que le CP s'investisse immédiatement pour participer à cet évènement qui s'annonce merveilleux.

Madame la présidente demande si le prix d'un billet est connu. Mesdames Eshaghpour et Jawlakh répondent que le billet coûterait 250 dollars. Madame Jawlakh mentionne que le CP pourrait bénéficier d'un rabais à l'achat de dix billets. Elle ajoute que le coût des billets des déléguées 1 et 2 du CP, contrairement aux années précédentes, ne sera pas pris en charge par la FCPQ. Madame Jawlakh signale qu'il y a une politique d'annulation gratuite et suggère de réserver immédiatement des chambres d'hôtel car trois gros évènements seront présentés la même fin de semaine à Saguenay. Elle ajoute qu'elle et madame Eshaghpour ont déjà réservé leurs chambres.

Madame la présidente demande si des membres du CP peuvent déjà faire part de leur intérêt à participer à cet évènement. Mesdames **Elie Eshaghpour, Hala Jawlakh,**

Katherie Rochette, Raymonde Gomis, Martine Riendeau, Valérie Chartrand, Halgan Mohamed Wais, Naoual Rahali et Zeïnabou Ndao Tall.

Madame Naim propose que le CP achète dix billets pour bénéficier de la promotion. Elle demande aux membres du CP de procéder à leurs réservations. Elle ajoute que les frais inhérents à celles-ci leur seront remboursés. Madame Jawlakh précise que le CP remboursera les frais pour les billets, pour le déplacement, pour l'hôtel et pour les repas. Elle mentionne que les membres du CP devront souligner qu'ils font partie du groupe pour la FCPQ lors de leur réservation.

(CP/23-11/06)

ATTENDU la tenue du grand rassemblement pour le 50^{ème} anniversaire de de la FCPQ à Saguenay, le 1^{er} juin 2024, dont le thème est : « *Faire briller la réussite*»;

ATTENDU QUE cet évènement est une source d'information importante pour les parents;

ATTENDU QUE le budget du CP permet de déléguer un certain nombre de ses membres au grand rassemblement pour le 50^{ème} anniversaire de la FCPQ;

ATTENDU QUE les frais d'inscription au Grand Rendez-vous national des parents s'élèvent à deux-cent cinquante dollars (250 \$) + taxes (37.45 \$) pour une participation la journée et en soirée;

ATTENDU QUE la FCPQ, offre en promotion un billet gratuit à l'achat d'un bloc de dix billets;

IL EST PROPOSÉ par madame Tania Naim et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents :

- **QUE** le Comité achète un bloc de dix billets pour bénéficier d'un billet gratuit (promotion du Vendredi fou);
- **QUE** le Comité rembourse à ses participants leurs frais d'inscription, de déplacement, de logement ainsi que leurs frais pour leurs repas.

(Proposé par madame Tania Naim – Proposition adoptée à l'unanimité)

16. MOT SUR LA DERNIÈRE SÉANCE DU CA

Madame la présidente annonce que le CA du CSSMB tiendra sa prochaine séance le 12 décembre 2023. Elle ajoute que monsieur Louis Bourgeault y assistera. Elle indique que monsieur Fayçal Boutenbat assistera à la séance du 30 janvier 2024. Madame Elham Eshaghpour assistera à la séance du 26 mars 2024. Monsieur Étienne Chabot assistera à la séance du 14 mai 2024. Madame Raymonde Gomis assistera à la séance du 25 juin 2024.

Madame Naim signale que les séances du CA sont publiques et ouvertes à tous. Un membre du CX assistera à chaque séance afin d'en dresser un compte-rendu au CP.

17. MOT DE LA TRÉSORERIE

Monsieur Dominic Roussel signale que les membres du CP auront trois documents sur lesquels se pencher.

17.1. POLITIQUE ET CADRE DE GESTION BUDGÉTAIRE DU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur le trésorier évoque le document intitulé « Politique et cadre de gestion budgétaire du CP ». Il mentionne qu'il s'agit d'un document qui souligne comment le CP gère son argent et d'où il provient. Il procède à la lecture de l'introduction du document, à savoir : « *Le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys attribue annuellement un budget de fonctionnement au Comité de parents.*

Le Comité de parents alloue à ses membres diverses allocations pour frais de déplacement, frais d'inscription ou autres, aux fins d'assister à leurs séances et participer à diverses activités de représentation. La politique et le cadre de gestion budgétaire qui suit définit les montants et modalités de paiement de ces allocations et tout ce qui s'y rattache. Cette politique budgétaire est applicable aux montants alloués par le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys au Comité de parents et ne lie en aucun temps les conseils d'établissement qui, conformément au deuxième (2e) alinéa de l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3), reçoivent du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys les montants nécessaires à leur propre fonctionnement ».

Monsieur Roussel invite les membres à consulter le document pour poser d'éventuelles questions par la suite.

17.2. ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2022-2023 DU CP

Monsieur le trésorier soutient avoir en sa possession le bilan financier 2022-2023 n'ayant pas été complété. Il indique qu'il retravaillera ce document. Il soutient qu'il reverra toutes les factures de l'an passé et refera le bilan pour lui donner de la clarté.

Madame la présidente rappelle que les membres du CP peuvent réclamer un remboursement pour leurs frais de gardiennage même pour les rencontres s'étant tenues virtuellement. Elle ajoute qu'un reçu officiel sera requis et que les membres de la famille ne peuvent pas être considérés pour les frais de gardiennage.

17.3. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023-2024

Monsieur Roussel présente les prévisions budgétaires pour l'année scolaire 2023-2024. Il mentionne que le budget du CP s'élève à 36 000 dollars. Il souligne que le CP ne touche pas, généralement, à l'intégralité de son budget d'autant que la majorité de ses rencontres se tient dorénavant virtuellement.

18. VARIA

Aucun point n'a été traité en Varia.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21 heures 16. La prochaine rencontre du CP se tiendra le 14 décembre 2023 sur la plateforme Zoom.

Madame Tania Naim,
Présidente 2023-2024 du Comité de parents

Monsieur Rudi Maghuin
Secrétaire aux minutes

*P.V. 15 NOVEMBRE 2023 – CP
/rm*